



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GRANGE L'ÉVÊQUE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2024/03

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18 heure 30, le comité syndical de Grange l'Évêque étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis PHILIPPE, président.

Etaient présents :

Dominique FLEURET, Pascale SEVERIN, Laure THOYER, David Vincent
Nicolas MENNETRIER, Annie SALAMI, Jean-Yves BRUNEAU

en exercice : 8
présents : 7
votants : 7

Il a été procédé, conformément à l'article du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité syndical ; M. Laure THOYER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Dates :

de convocation : 27/03/2024
d'affichage : 27/03/2024

Objet : AFFECTATION DE RESULTATS 2022

Le comité syndical réuni sous la présidence de M. Denis PHILIPPE après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	11 782,03	105 220,76
Recettes	14 137,77	100 410,10
Résultat 2023	2 355,74	- 4 810,66
Report exercices antérieurs	15 167,41	37 449,12
Résultat de clôture 2023	17 523,15	32 638,46

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) résultat de la section de fonctionnement au compte de recettes de report de fonctionnement **R002 la somme de 32 638,46 €**

2°) résultat de la section d'investissement : **17 523,15 €** au compte de recettes de report d'investissement : **R001**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	8	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire

Le président,

Laure THOYER

Denis PHILIPPE